



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
(Date de convocation : 17 mars 2026)

Délibération N°20260320-17

Le vingt mars deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Etienne LAY, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, Sylvain SALIGOT, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, David LAFFAILLE, Marie VIDAL, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON et David MAPPA formant l'unanimité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Aurore VILLE

OBJET : SOLDE SUBVENTION 2025/2026 COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CAMPAN

Vu la délibération en date du 10 avril 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été versée à la coopérative scolaire de l'école de Campan bourg d'un montant de 6 840€. Cette subvention a été calculée sur un effectif prévisionnel de 38 enfants. Cependant, 39 enfants ont effectué leur rentrée scolaire dans cet établissement. L'établissement a accueilli 1 enfant en classe de petite section à compter de fin novembre 2025, puis 1 enfant en classe de toute petite section à compter de janvier 2026, et enfin 1 enfant en classe de moyenne section et 1 enfant en classe de grande section pour la saison d'hier et une durée de 3 mois. Il est nécessaire de procéder au réajustement de la subvention et de prendre en compte ces effectifs, non comptés initialement.

1 : calcul	Nbre enfants à l'année		Nbre enfants saisonniers (18 €/mois)		TPS (18 €/mois)		PS en cours d'année (18€/mois)		SUBV. TOTALE
	10 mois	Montant	3 mois	Montant	6 mois	Montant	8 mois	Montant	
Subvention activités 180 €/enfant									
<i>Campan bourg</i>	39	7 020 €	2	108 €	1	108 €	1	144 €	7 380 €

BILAN

	Enveloppe	Réalisé	Reste
Subvention activités (180€ par élèves)	7 380,00 €	6 840,00 €	540,00 €

Il est proposé de verser un complément de subvention à la coopérative scolaire de l'école de Campan bourg d'un montant de 540€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- o **Article Unique :** de verser un complément de subvention, dont le montant de 540€ à la coopérative scolaire de l'école de Campan bourg.

Fait à Campan et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Date affichage : 27/03/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet